

puisse triompher ici, par la fuite: *Qui relicto in manu ejus pallio, fugit et egressus est foras.*—Pas de résistance directe ni de prise de corps avec ce genre d'ennemis! En venir aux mains, c'est se livrer: *Fugit Joseph ne vel mulierem tangeret, vel ab ea tangeretur; quia vel ipse mulieris tactus, quasi contagiosus et venenatus est viro fugiendus, non minus quam rabidissimi carnis morsus.* (Hier. Lib. I, contra Jovinianum.)—Ne discutez même pas, ni pour vous défendre, ni pour essayer de ramener à de meilleurs sentiments: tout retard est complicité et danger: "*Ac ne ipsa quidem verba diu passus est: contagium enim judicavit si diutius moraretur, ne per manus adulteræ libidinis incentiva transirent.*" (S. Ambr.)—Ne craignez pas de paraître lâche en fuyant; cette fuite est la marque de la vraie force exercée sur l'instinctive passion qui brûle en l'homme pour la chair: "*Joseph ut impudicam dominam posset evadere fugit; ergo contra libidinis impetum apprehende fugam, si vis obtinere victoriam; nec tibi, verecundum sit fugere, si castitatis palmam desideras obtinere.*" * (S. Aug.)—Mais la force de ces combats quotidiens?—Elle est dans l'amour souverain de Dieu, entretenu par la pensée de ses bienfaits; dans la crainte filiale d'offenser son regard. Ainsi répondait Joseph aux sollicitations de la séductrice: *Quomodo possum hoc malum facere et peccare in Deum meum?* C'est que l'amour est plus fort que la mort, plus fort que toutes les flammes, celles du plaisir comme celles de la souffrance: "*Amator Dei dilectissimi, amore mulieris non vincitur: magnus plane vir, qui venditus tunc servire nescivit, adamatus non redamavit, rogatus non acquievit, apprehensus aufugit.*" (S. Ambr.)

Oraison jaculatoire.—Cor mundum crea in me, Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis. (Ps. XXI.)

MESSE ANNUELLE

Pour les Associés défunts.

(Messe privilégiée par Rescrit du 8 février 1905).

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 1600 à 2000 de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts.